



# SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Cabinet  
Direction des Sécurités  
Bureau de la Sécurité Routière  
Affaire suivie par : Thierry VEYRAT  
Tél : 04.76.60.48.47 – 06.43.97.35.47  
Courriel : thierry.veyrat@isere.gouv.fr

## Plan départemental d'actions de sécurité routière

### PDASR

## MOYENS DISPONIBLES de la coordination sécurité routière

**Ces matériels pédagogiques sont mis gracieusement à disposition sous réserve :**

- qu'ils soient encadrés par des IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière)
- que le porteur de projet prenne en charge son transport aller/tretour.
- sur le site de la Préfecture – 12, place de Verdun à Grenoble

mise à jour décembre 2019

# Intervenants Départementaux de Sécurité Routière

Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) sont des personnes formées pour mener des actions de prévention conformes aux enjeux spécifiques du département de l'Isère.

Ils agissent à titre bénévole dans le cadre du programme "AGIR pour la sécurité routière", dont l'objectif est de rassembler tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans des actions concrètes de prévention, qu'ils soient fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes socioprofessionnels, ou membres d'associations.

Leurs interventions sont gratuites.

Les IDSR peuvent notamment être mobilisés sur vos actions pour aider à délivrer les messages de sensibilisation / prévention sur les thèmes prioritaires conformes aux enjeux du Document Général d'Orientations (DGO) en matière de sécurité routière et pour la mise en œuvre des outils disponibles.



## le barnum sécurité routière



(nécessite l'usage d'un véhicule utilitaire type Expert ou Picasso pour le transport)

- 1 banderole «sécurité routière tous responsables»
- 4 oriflammes «sécurité routière tous responsables»



## Les 4 roll'ups «la Route se partage»



## La banderole « la route se partage»



# 1 roll'up «Les Engins de Déplacement Personnel Motorisés»



Le décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 définit les caractéristiques techniques et les conditions de circulation des engins de déplacement personnel.

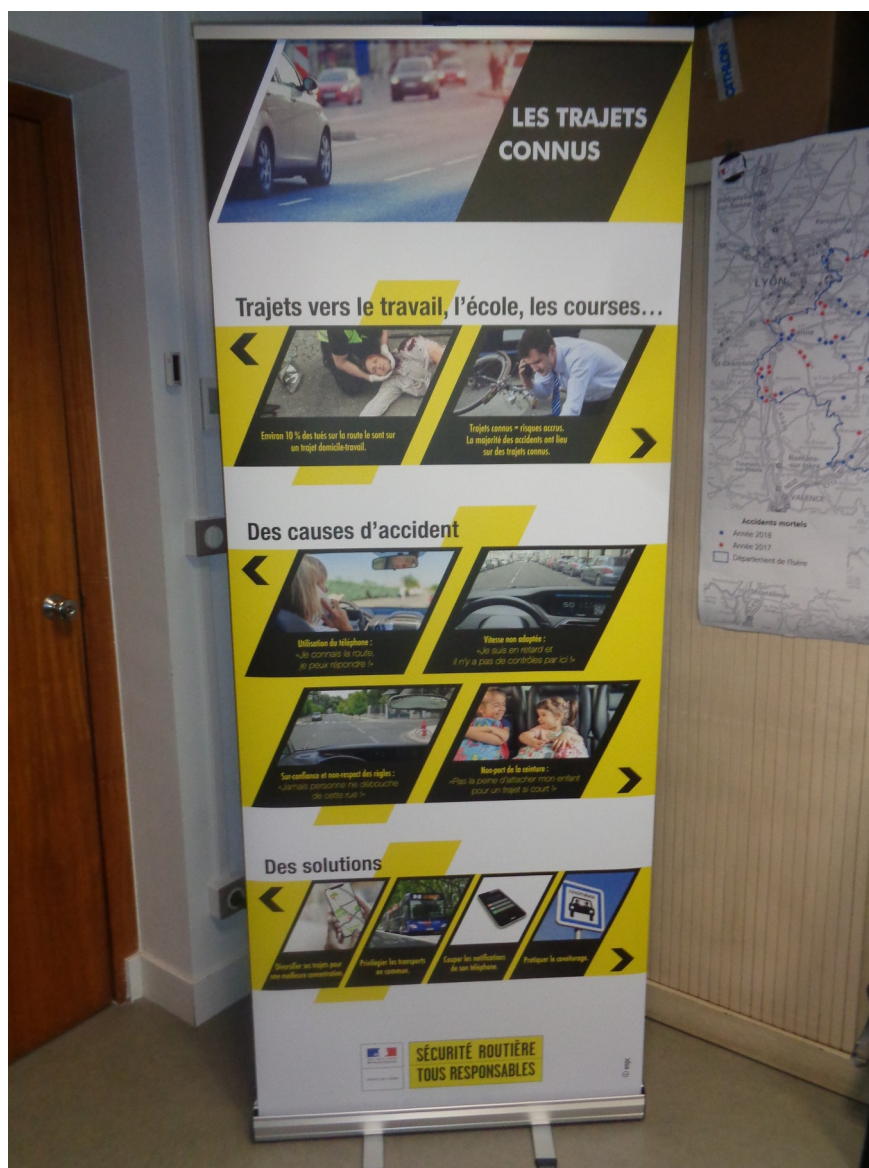
# 1 roll'up «Les distracteurs»



Quand vous regardez votre téléphone, qui regarde la route ?» Le smartphone est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :

- **La distraction visuelle** : le conducteur quitte la route des yeux ;
- **la distraction cognitive** : le conducteur se concentre sur la conversation ou sur ce qu'il lit plutôt que sur la route et la conduite ;
- **la distraction auditive** : le conducteur n'est plus attentif aux bruits extérieurs qui peuvent le prévenir d'un éventuel danger ;
- **la distraction physique** : Le conducteur ne tient plus son volant à deux mains lorsqu'il compose un numéro, envoie un message ou tient son téléphone en main.

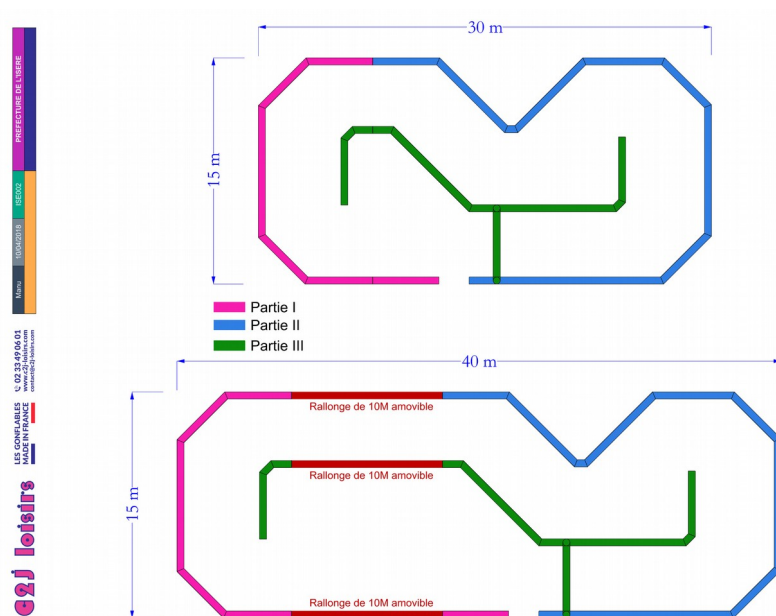
# 1 roll'up «Les trajets connus»



Les différentes études qui ont été menées sur le sujet tendent à prouver que plus un trajet est réalisé par un conducteur, plus celui-ci devient dangereux. En effet, la capacité d'adaptation des êtres humains est telle qu'elle contribue à leur faire adopter de mauvaises habitudes de conduite. À cela s'ajoutent de nombreux facteurs contextuels qui contribuent à augmenter la dangerosité des trajets du quotidien. Parmi les typologies les plus répandues, on retrouve les trajets entre le domicile et le bureau, les trajets entre le domicile et l'école ainsi que les trajets entre le domicile et le lieu où l'on fait ses courses. Aussi, même lorsqu'un trajet est parfaitement connu, un conducteur doit rester attentif afin d'anticiper le moindre changement s'il veut respecter les règles de sécurité routière.

En résumé, le conducteur n'est pas, ou plus assez, concentré sur son environnement de conduite pour éviter le pire. Malheureusement, cela entraîne le constat suivant : **deux tiers des accidents de la route ont lieu à moins de 15 km du domicile des victimes.**

## La piste d'éducation routière «gonflable»



Simple de montage, mais nécessite au moins 4 personnes et une attention particulière à sa mise œuvre car fragile.

Ne pas utiliser par temps de pluie.

Demander la notice d'emploi au bureau de la coordination sécurité routière, à la Préfecture qui gère son planning d'utilisation.

Elle est entreposée au commissariat de Police de Saint Martin d'Hères.





# La borne alcool et réactiomètre

La coordination sécurité routière dispose également d'une borne multimédia "sécurité routière" avec écran tactile à interface intuitive et interactive et trois modules pédagogiques:

- Distances de freinage (tests de réaction, courbe de décélération,... )
- Inter-distance (distances de sécurité, incidence de l'état des pneumatiques, ...)
- Alcool (évaluation du taux d'alcoolémie, comparaison entre deux consommations différentes,...)



# La valise alcool

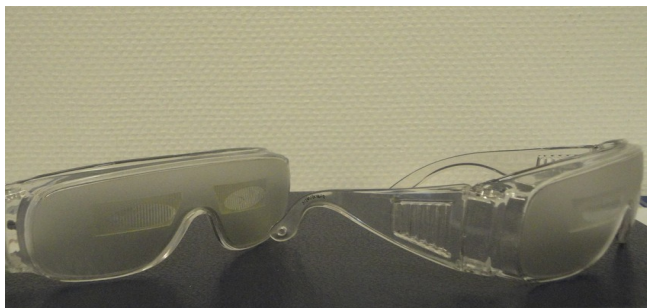


- 1 - Alignez les verres et la bouteille devant votre groupe.
- 2 - Demandez à une personne du groupe de venir se servir un verre comme il le ferait chez lui.
- 3 - Mesurez à l'aide de l'éprouvette graduée la quantité de boisson servie.
- 4 - Comparez l'écart entre la dose servie et la dose «type bar». Proposez aux participants de calculer leur propre taux d'alcoolémie.
- 5 - Échangez avec les participants

et utilisez le support de présentation pour accompagner l'animation ( clef USB)

# Les lunettes de simulation d'alcoolémie-stupéfiants

- 4 paires de lunettes de simulation d'alcoolémie permettant de simuler les effets de l'alcool sur la vision et le comportement, avec divers taux d'alcoolémie, de jour ou de nuit (0,8g et 1,5 g d'alcool/l de sang.



## Les lunettes de simulation de consommation de cannabis (1) et drogues dures (1)

Les lunettes de drogues, psychotropes et cannabis simulent une grande variété d'effets qui peuvent être générés par l'absorption de drogues illicites ou une overdose de médicaments.

Parmi les effets ressentis par les individus, on peut souligner :

- la désorientation,
- un fort changement de la perception de l'entourage,
- une altération de l'espace,
- des difficultés visuelles,
- des changements de couleur,
- un haut niveau d'indécision,
- des sensations de perte de contrôle, etc ...

Possibilité d'animer un concours de tirs au but ou d'adresse pour valoriser cet outil pédagogique



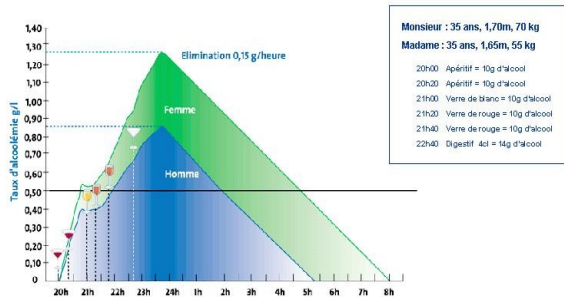
## Le parcours d'alcoolémie



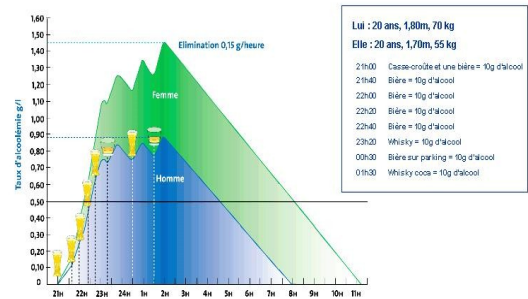
Utilisé avec des cônes qui délimitent le parcours et avec une paire de lunette simulation (alcool ou drogues), cet ensemble prévention permet de sensibiliser les utilisateurs sur les risques liés à l'alcoolémie et aux drogues.

# Le logiciel de simulation d'alcoolémie AXA téléchargeable sur internet

## Repas entre amis



## Soirée entre jeunes



outil très pédagogique pour expliquer le temps de «désalcoolisation» avant de reprendre le volant ou guidon de son véhicule

- ou application « **be my angel** », application mobile téléchargeable gratuitement

## 2 alcotests avec embouts buccaux



Le Dräger Alcotest 6820 est Éthylotest de haute qualité, facile d'utilisation. Toutes les fonctions de mesures sont commandées à l'aide une seule touche (**taux d'alcool présent dans l'air expiré**) . Les messages en toute lettre facilement compréhensibles s'affichent sur un large écran rétroéclairé. Un voyant LED et des signaux sonores complètent et annoncent la fin d'une mesure.

Les résultats du test sont toujours fiables, même à des températures de -5° C ou + 50°C.

Les embouts buccaux brevetés (à usage unique) sont fournis avec les alcotests.

## Un Tifo SAM (mutualisé au niveau régional)



Tifo de 15m X 15 m utilisable notamment en tribunes lors de grandes manifestations sportives.



## Un tableau ophtalmologique de lettres

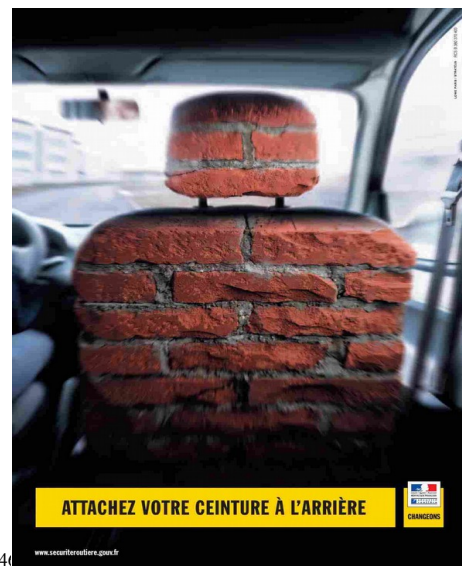
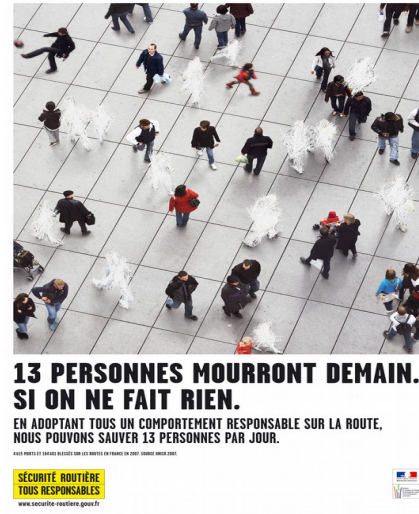


## Un audiomètre



prise en compte des effets du vieillissement sur la conduite

Des affiches et dépliants non exhaustifs correspondant aux différentes campagnes de sensibilisation menées au niveau national,



# Des flyers sur différentes thématiques,

**CHANGEONS**

**Le chemin de l'école**

**PASSAGE À L'HEURE D'HIVER**

**BIEN VU ENSEMBLE**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

**ROULONS MOINS VITE, LÀ OÙ ON MEURT LE PLUS.**

55% des accidents mortels se produisent sur les routes à double sens sans séparateur central. Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, la vitesse maximale autorisée sur ces routes passe de 90 à 80 km/h.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

**Conduire sans téléphone : les solutions**

Il est interdit de conduire avec un téléphone à la main et de consulter ou manipuler son téléphone en conduisant.

Pour conduire en toute sécurité, quelques solutions simples peuvent être appliquées. À chacun de choisir celle qui lui convient.

- ÉTEINDRE LE** C'est le moyen le plus sûr d'éviter les distractions.
- MISE EN MODE** Mises en mode "sans distraction" ou "sans conduite".
- UTILISER LE TAPES** Permet de contrôler le téléphone sans quitter la route de votre véhicule.
- UTILISER LE TAPES** Permet de contrôler le téléphone sans quitter la route de votre véhicule.
- UTILISER LE TAPES** Permet de contrôler le téléphone sans quitter la route de votre véhicule.

**LE PHÉNOMÈNE EN CHIFFRES\***

- 59 %** des conducteurs déclarent utiliser leur téléphone au volant (contre 46 % en 2016).
- 39 %** pour passer ou recevoir des appels (contre 30 % en 2016).
- 24 %** pour lire ou envoyer des SMS (contre 15 % en 2016).

**Passer en MODE CONDUITE**

Sur Android, choisissez l'option "Mode conduite" ou sur la sélection "Conduite" en vert quand un conduit se trouve en message d'information et d'arrêt à la programmation des personnes qui tentent de vous joindre, ainsi que l'option "Ne pas déranger en conduite".

**En savoir plus ?** [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)

**QUAND VOUS REGARDEZ VOTRE TÉLÉPHONE QUI REGARDE LA ROUTE?**

**La vitesse est la première cause des accidents mortels en France**

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

**LES SANCTIONS**

Infraction	Amende	Points	Retrait de permis	Retrait de permis	Retrait de permis
Excès de vitesse de 1 à 10 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 11 à 20 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 21 à 30 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 31 à 40 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 41 à 50 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 51 à 60 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 61 à 80 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 81 à 100 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 101 à 120 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 121 à 150 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 151 à 200 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 201 à 300 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 301 à 400 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 401 à 500 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 501 à 600 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 601 à 800 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 801 à 1000 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 1001 à 1500 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 1501 à 2000 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 2001 à 3000 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 3001 à 4000 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 4001 à 5000 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 5001 à 6000 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 6001 à 8000 km/h	135 €	3	Non	Non	Non
Excès de vitesse de 8001 à 10000 km/h	135 €	3	Non	Non	Non

**LA VITESSE CONNAÎT-VOUS SES EFFETS ET SES RISQUES ?**

**RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'ALCOOL AU VOLANT**

Le limiteur de vitesse est de 0,5 g/l d'alcool par litre de sang, soit 0,05 mg par litre de sang.

**À NOTER**

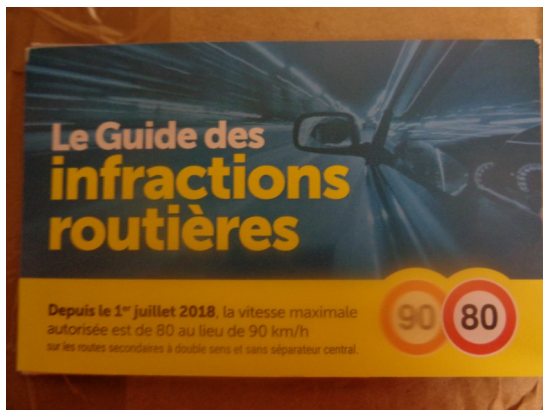
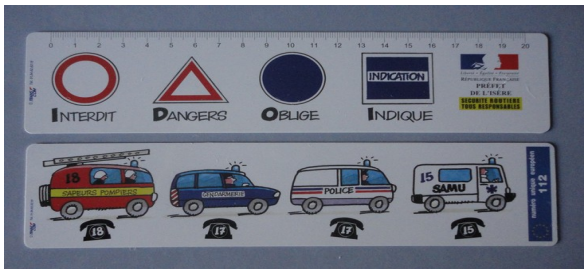
Le dispositif permet de lutter contre les accidents liés à la conduite sous l'influence de l'alcool en contrôlant certains conducteurs avant le démarrage de leur véhicule.

**L'ÉTHYLOTEST ANTIDÉMARRAGE (EAD)**

**UN DISPOSITIF CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT**

**EN SAVOIR PLUS ?** [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

Supports de communication divers en quantité limitée tels que gilets fluorescents, tests d'alcoolémie, goodies,...



Possibilité de communiquer les coordonnées des fournisseurs

# Film



## Et si vous organisiez une projection dans votre département ?

### **Tout est permis : le film de Coline Serreau sur les stages de récupération de points**

Le film de Coline Serreau est consacré à la sécurité routière. A partir de séquences filmées à l'occasion de stages de récupération de points et d'interviews mentionnant des points de vue complètement opposés en terme de sécurité routière (lesquels "points de vue" n'engagent que leurs auteurs), la réalisatrice (*Trois hommes et un couffin*, *La Crise*, etc.), (supprimer ",") s'attaque à tous les clichés communément véhiculés en la matière. Ce film est un bel outil de sensibilisation aux problématiques de sécurité routière et un bon point de départ pour l'organisation de discussions autour du changement des comportements sur la route.

La Sécurité routière a négocié avec le distributeur du film l'achat des droits pour 30 projections publiques pour le réseau local.

### **Comment préparer l'organisation de cette projection ?**

1. Complétez la fiche projet dans le cadre du PDASR.
2. Prenez contact avec le département de la communication pour signaler l'organisation de cet événement en indiquant le lieu, la date et la capacité d'accueil de la salle et ainsi réserver les droits pour une projection : [diffusion-com.dscr@interieur.gouv.fr](mailto:diffusion-com.dscr@interieur.gouv.fr).
3. Téléchargez le dossier de presse et le dossier pédagogique pour préparer les discussions qui pourraient découler de cette projection : <http://www.bacfilms.com/distribution/film/tout-est-permis>

### **Tout l'intérêt du projet réside dans le débat qui suivra la projection et la diversité des intervenants.**

4. Chaque préfet de département a été destinataire du DVD du film, qui est à disposition au Bureau de la coordination sécurité routière, à la Préfecture

- Des vidéos de campagnes nationales libres de droits (non exhaustif)

Campagne estivale 2011



Le rescapé

Insoutenable

C'est pas sorcier

C'est pas sorcier

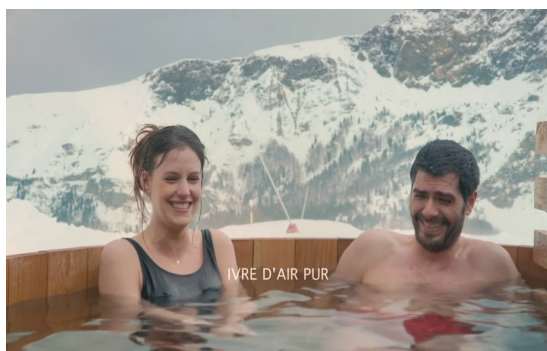
Alors faisons-le

Les dossiers de la route

Le téléphone portable

Spot «ivresse» de Guillaume Canet

Le Choix



Le site Internet de la sécurité routière permet de visualiser l'essentiel de ces outils, répartis par thèmes (<http://www.securiteroutiere.gouv.fr> à la rubrique ressources).

Dans la mesure où ils sont effectivement disponibles, vous pouvez en disposer pour compléter la diffusion des messages de sensibilisation délivrés dans le cadre de vos actions.

**La gestion et les réservations de ces matériels sont assurées par la coordination sécurité routière.**

# Quelques sites Internet intéressants relatifs à la sécurité routière

## 1 – Sites Métiers

<http://actionlocale.equipement.gouv.fr> ou <http://acl.application/i2>  
Portail mener une action de sécurité routière  
[www.meneruneaction.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.meneruneaction.securiteroutiere.gouv.fr)

## 2 – Sites d'information publics

<http://www.securiteroutiere.gouv.fr>

<http://www.equipement.gouv.fr>

L'INRETS Institut National d'Etudes et de Recherches sur les Transports et leur Sécurité

<http://www.inrets.fr>

L'INSERR Institut National de Sécurité Routière et de Recherches

<http://inserr.org>

Éducation Nationale – Enseignement de la Sécurité Routière à l'école et au collège

<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/40/default.htm>

Éducation scolaire

<http://eduscol.education.fr/D0162/default.htm>

L'INRS

<http://www.inrs.fr>

FNAUT Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports

<http://perso.wanadoo.fr/fnaut/>

## 3 – Sites Étrangers

USA NHTSA :

<http://www.nhtsa.dot.gov>

Grande Bretagne

<http://www.roads.detr.gov.uk/roadsafety/strategy/speedmanagement/index.htm>

## 4 – Sites associatifs

Fondation Anne Cellier

<http://www.fondation-annecelleir.org>

LCVR Ligue Contre la Violence Routière

<http://perso.wanadoo.fr/lcvr>

La Prévention Routière

<http://www.preventionroutiere.asso.fr>

La Prévention MAIF

[http://www.maif.fr/site2/prevention/\\*prevsom.htm](http://www.maif.fr/site2/prevention/*prevsom.htm)